

N° 13. Subvention  
à N.S.C

Le Conseil vote une subvention de 200<sup>€</sup> (deux cents fr. s'la raison d'hommes  
et de la Culture de cadres de versement sera effectué en C.C.P.V ouvert au

2<sup>ème</sup> Coll local et de finances  
2<sup>ème</sup> Bureau - Va Francais  
Préf de N. et Noelle Mary

Nom de l'Association, n° 1599.35 T-NATROY.

La dépense sera payée sur les crédits de l'article 657 du budget.